

LE LODOIS



Compte rendu du conseil municipal
du 16 juin 2017

SEANCE DU 16 JUIN 2017

Etaient présents : LIEVREMONT Jean-Michel, PICHETTI Christian, MABILLE Yolande, DUBOZ Chantal, PHILIPPE Roger, RENAUD Audrey, RACINE Katell, CALVI Olivier

Etaient absents excusés : DAVIOT Pierre, RENAUD Michel

Procurations : DAVIOT Pierre donne pouvoir à LIEVREMONT Jean-Michel
RENAUD Michel donne pouvoir à RENAUD Audrey

Etaient absents :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. **Madame RACINE Katell** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre de membres :

- ❖ en exercice : 10
- ❖ présents : 8
- ❖ votants : 10
- ❖ ayant donné procuration : 2
- ❖ absents excusés : 2
- ❖ absents : 0
- ❖ exclus : 0

N°1- Réfection appartement communal 11 rue Ambroise Roy : Choix des entreprises :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du Budget 2017, la réfection et remise aux normes de l'appartement communal, situé 11 rue Ambroise Roy, a été approuvée. A cet effet, plusieurs entreprises, intégrant les divers corps de métier, ont été consultées.

Le Maire présente le tableau d'analyse des offres aux membres du Conseil Municipal.

L'exposé du Maire entendu et après examen des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- procéder à la réfection de l'appartement cité en objet, sous réserve de l'attribution des subventions de la DETR du Conseil Départemental et de confier les travaux aux entreprises suivantes :
 - **Plâtrerie - peinture- isolation** : peintre en bâtiment MOREAU Jean-Louis pour un montant de 36122.39€TTC
 - **Électricité** : électricité générale BOREL Philippe pour un montant de 7282.41€TTC
 - **Plomberie – sanitaire** : SARL DEFASNE pour un montant de 4065.05€TTC
- D'ouvrir les crédits pour un montant de 47500.00€TTC sous réserve de l'attribution des subventions cités ci-dessus
- Autorise le Maire à signer les devis avec les entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées.
- Indique que ces dépenses seront financées sur fonds libres
- Sollicite l'aide financière de l'Etat et du Département dans le cadre d'une convention Palulos
- De régler par acompte

Résultats du vote :	
Pour	10
Contre	0
Abstention :	0

N°2 - Projet Zone du PLU « Bêtrûe » et « Rappe du Bas » : procédure expropriation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la zone 1AUG du PLU aux lieudits « Bêtrûe » et « Rappe du Bas », dans l'optique d'y implanter trois maisons d'habitation.

Le Maire expose que l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour acquérir des terrains par négociation amiable ou par expropriation et pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à 324-9 du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement d'intervention.

De ce fait, la commune de Lods, par délibération en date du 24 novembre 2016, a décidé de confier le portage foncier à l'EPF. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, a été conclue le 4 janvier 2017 entre la commune et l'EPF.

L'EPF, ayant commencé les négociations, a signalé au maire qu'il risque d'y avoir des difficultés pour obtenir la maîtrise totale du foncier nécessaire à l'opération.

L'EPF, pouvant agir par voie d'expropriation, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser celui-ci à exercer, en cas de nécessité, l'expropriation ainsi que d'effectuer toute procédure y afférente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'EPF Doubs BFC à exercer, en cas de nécessité, l'expropriation ainsi que d'effectuer toute procédure y afférente,

Cette décision est adoptée à la majorité

Résultats du vote :	
Pour	9
Contre	0
Abstention	1 (RACINE Katell)

N°3 – Location parcelle communale au lieu dit « la Cude » : renouvellement du bail

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Bail d'une durée de 9 années signé en Mars 2008 entre la commune et Monsieur Dominique VOUILLOT, agriculteur à Longeville, est arrivé à son terme fin mars 2017. Ce bail concerne la parcelle de pré cadastrée C19, lieu-dit La Cude d'une surface d'environ 90 ares et 57 centiares.

Monsieur Dominique VOUILLOT, GAEC Bellevue à Longeville, qui exploite cette parcelle, acquitte la location.

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail pour une durée de 9 années avec M. Dominique VOUILLOT, en catégorie B, pour un loyer annuel d'un montant de 122.86€.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le bail correspondant avec M. Dominique VOUILLOT pour une durée de 9 années à compter du 26 mars 2017 pour un loyer de 122.86€

Résultats du vote :	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

N°4 – Location du communal de la Rochette : création bail

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un bail communal d'une durée de 9 années à compter du 1^{er} juillet 2017, entre la commune et Madame Uta ADLER, exploitante agricole à Lods.

Ce bail concerne les parcelles cadastrées B615 et B616 d'une superficie de 2ha 13a 40ca, situées au lieudit « communal de la Rochette ».

Une mise à disposition à titre gracieux avait été établie pour une période de 3 ans dans le cadre d'un contrat Natura 2000 qui a pris fin le 04/10/2016.

Mme Uta ADLER, qui exploite ces parcelles, acquittera la location correspondante.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un bail d'une durée de 9 années avec Madame Uta ADLER, en catégorie C, pour un loyer annuel de 171.00€ (85.54€ / ha).

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

autorise le Maire à signer le bail correspondant avec Mme Uta ADLER pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} Juillet 2017 pour un loyer de 171.00€

Résultats du vote :	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

N°5 – Camping : Tarifs haute saison 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide en raison de l'arrivée de la haute saison touristique, de modifier les tarifs en vigueur à compter du 20 juin 2017, à savoir :

Campeurs y compris prestation eau chaude		3.00€	
Enfant - 12 ans		1.20€	
Camping-car		3.00€	
Automobile / Moto		1.00€	
Emplacement Grand Standing (double essieu)		15.00€	
Emplacement		2.00€	
Branchement électrique		3.00€	
Lave Linge		3.00€	
Sèche Linge		3.00€	
Garage mort hors saison (mensuel)		16.00€	
Aire d'étape et de service		7.00€	
Taxe de séjour		0.20€	

Résultats du vote :

Pour 10

Contre 0

Abstention : 0

N°6 – échange de parcelles

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'optique d'acquérir des parcelles situées dans la zone 1 AUBG du PLU, un échange de parcelles est possible entre la commune de Lods et Madame Marie Josette RACINE.

Madame RACINE est d'accord pour échanger la parcelle B728 d'une superficie de 1a 3ca 85 située au lieudit « Bétrée », dont elle est propriétaire avec la parcelle communale B213 d'une superficie de 1a 4ca 52, située au lieudit « la Combe ».

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à la majorité donne son accord pour cet échange et charge le Maire de régulariser auprès de l'étude notariale. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Résultats du vote :

Pour 9

Contre 0

Abstention 1 (RACINE Katell)

N°7 – Projet habitat zone de « Betrue » et « Rappe du Bas » : Devis plan parcellaire

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une procédure d'expropriation, le dépôt de deux dossiers à la Préfecture est nécessaire, un dossier d'enquête d'utilité publique et un dossier d'enquête parcellaire.

Dans cette optique, le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le devis du géomètre expert François GAUME d'un montant de 898.80€TTC, correspondant à l'élaboration d'un plan et d'un état parcellaire.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à la majorité accepte le devis du géomètre GAUME d'un montant de 898.80€TTC et charge le Maire de régulariser.

Résultats du vote :	
Pour	9
Contre	0
Abstention	1 (RACINE Katell)

N°8 – Autorisation marché nocturne place des Forges

Madame Carole PUSTERLA propose au Conseil Municipal la mise en place d'un marché de producteurs sur la Place des Forges les 12-26 juillet et les 10-24 août 2017.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame Carole PUSTERLA.

Résultats du vote :	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

N°9 – Autorisation exposition ancienne Bibliothèque

Madame Yolande MABILLE propose au Conseil Municipal la mise en place, à partir du printemps 2018, d'une exposition permanente durant la période estivale : « La Mâle » dans la salle de l'ancienne bibliothèque. Cette exposition permettra également d'intégrer des expositions temporaires d'artistes ou d'artisans locaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame Yolande MABILLE.

Résultats du vote :	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

INFO CAMPING

Retour à la normale... ... à nouveau bien être et zénitude au Camping Le Champaloux de Lods

Nous avons été confrontés, de mi-mai à mi-juin, à l'occupation de notre camping municipal par un groupe significatif de caravanes résidentielles.

Leurs occupants se sont comportés de manière inadmissible, ne respectant aucune règle élémentaire en matière de vie collective, de respect du règlement, de gestion des déchets et d'hygiène et notamment dans les locaux sanitaires.

Conscient des problèmes occasionnés pour les autres campeurs, à qui nous présentons toutes nos excuses pour les désagrément subis, **nous avons pris des mesures drastiques pour pallier définitivement ce type de situation et éviter toute récurrence: ce groupe est enfin parti!**

Après une remise en ordre et un grand nettoyage, notre camping a retrouvé sa vocation: un camping 2 étoiles paisible, bucolique, situé en bord de Loue dans un écrin de verdure

Le Maire

Lièvreumont Jean-Michel



LODS



Produits
frais

Production
locale

Produit de
saison



Produits
fermiers
et
artisanaux



Marché de
Producteurs



Consommation
sur place en bord
de Loue

PLACE DES FORGES

De 17h30 à 21h00

**MERCREDIS: 12 et 26 JUILLET 2017
9 et 23 AOUT 2017**